



Le Pilote

PORT-EN-BESSIN - HUPPAIN

Un port qui vit toute l'année



Journal municipal d'information



Au centre culturel



Du vendredi 7 janvier au dimanche 23 janvier : Généalogie ma passion – les militaires
Du vendredi 28 janvier au vendredi 25 février : Sylvie Abel peintures / Francine Castel photos
Du vendredi 4 mars au vendredi 1^{er} avril : Monique Lecocq et Isabelle Le Cardinal (Peintres)
Du vendredi 8 avril au vendredi 6 mai : école Paul Emile Victor
Du vendredi 13 mai au vendredi 24 juin : céramiste le monde de Khnoum.
Du vendredi 1^{er} juillet au vendredi 26 août : peintre Gaston Hélié / céramistes Delphine Iskandar, Bernard Amadiou
Du vendredi 2 septembre au vendredi 30 septembre : Emmanuelle Blanche / ceram'maguite
Du vendredi 7 octobre au vendredi 4 novembre : aquarelliste Michèle Pedandola / Patrick Pernel
Du vendredi 11 novembre au vendredi 3 décembre : Le Goût du Large
Du vendredi 9 décembre au vendredi 30 décembre : TEA PATCH



Ceram'maguit



Francine Castel



Emmanuelle Blanche



Michèle Pedandola



Le monde de Khnoum

A l'Hôtel de Ville

Du samedi 25 juin au mardi 2 août : Gilles Clairin, peintures
Du samedi 6 août au mardi 6 septembre : Bertrand Amand, peintures
(sous réserve de changement de dernière minute)

Vous pouvez contacter

Mme Sophie COEVOET, directrice du Centre Culturel
 au **02 31 21 92 33** - expositions@wanadoo.fr
 2 rue du Croiseur Montcalm - 14520 PORT-EN-BESSIN-HUPPAIN
 de 10 h à 12 h et de 14 h à 19 h.

SOMMAIRE

Calendrier des expo P 2 et 3
 Editorial P 4 et 5

Fêtes et cérémonies P 13 à 15
 Informations diverses P 16 à 20

Vie de la commune

Finance P.6
 Urbanisme et travaux P 6 à 9
 Jeunesse et sport P 10 à 12

Histoire

Six église, témoins de l'Histoire
 de Port-en-Bessin - Huppain P 21 à 23



Le centre culturel propose trois nouvelles thématiques de visites guidées :

- **Sur les pas du 47^e Royal Marine Commando** : cette balade commentée plonge les visiteurs dans une page de notre histoire. En arpentant un chemin escarpé et accidenté, le guide évoque le parcours des 420 hommes dont la mission était d'investir la cité portaise pour y installer un port pétrolier.



- **Sur les pas de Paul Signac et Georges Seurat** : le guide, le temps d'une balade, mène le visiteur au cœur des décors naturels où ces artistes de renom posèrent leurs chevalets. Du regard, il embrasse à son tour les paysages immortalisés par les tableaux et observe les marques laissées par le temps.



- **Itinéraire d'un poisson** : les guides introduisent les visiteurs dans un atelier de mareyage, habituellement fermé au public. Dans ce lieu très animé, ils assistent au levage des filets, au pelage des roussettes et raies (...) et enfin, au conditionnement des produits finis avant leur expédition aux quatre coins de la France.

Renseignements et réservations :

02 31 21 92 33

visites.portenbessin@wanadoo.fr

Les horaires du centre culturel :

Du mardi au samedi de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h

Le dimanche de 14 h 30 à 18 h



le Pilote

3



Après deux années difficiles pour la filière pêche, une stabilisation et voire même une amélioration de la situation s'amorcent par les résultats de nos chalutiers, un peu plus conformes à leur juste ambition, avec également l'arrivée d'un nouveau chalutier et la création de 30 à 50 emplois de fileteurs par l'entreprise LEQUERTIER. Enfin une éclaircie pour le monde de la pêche qui reste au centre de l'activité économique de notre ville et dont dépendent en grande partie, la réparation navale bien sûr, mais aussi les commerces et le tourisme !

Tous les ports de pêche français ont pris de plein fouet cette crise particulièrement sévère, mais grâce au dynamisme, à l'esprit d'initiative voire d'innovation de nos pêcheurs et des différents acteurs de la filière pêche, notre port a de fortes chances d'émerger plus favorablement de la crise.

L'aménagement d'une aire de réparation navale au fond des bassins, avec l'implantation d'un élévateur à bateaux, favoriserait le développement de nos entreprises dont la compétence et le savoir-faire sont reconnus du Nord de la France jusqu'en Bretagne. La municipalité



2011



le Pilote

5

s'emploie, sans relâche, à mobiliser les différents intervenants : Conseil Général, Conseil Régional, CCI, Europe afin de concrétiser ce projet d'envergure qui ferait de notre commune un pôle de réparation navale incontournable sur la Manche.

En anticipant la crise de la pêche, notre commune a su diversifier son économie jusqu'alors monolithique centrée sur les activités halieutiques, pour favoriser l'implantation de structures touristiques. Les bénéfices de cette politique qui se poursuit inlassablement se vérifient chaque année davantage, faisant de notre ville, un lieu de vie animé, gai, attractif, en mouvement permanent « UN PORT QUI VIT TOUTE L'ANNEE ! ».

Le moment est venu de vous adresser mes meilleurs vœux de bonheur et de santé pour 2011. Que cette nouvelle année soit pleine de joie et de réussite pour vous-même, vos familles et ceux qui vous sont chers et aussi pour notre commune.

Bien sincèrement.
Le Maire,
Pierre-Albert CAVEY





FINANCES, Finances

La diminution de dotations de l'état nous aura amenés à augmenter les taux des 3 taxes (habitation, foncier bâti et foncier non-bâti) de 3 % en 2010.

Il a été annoncé un gel de ces dotations pour les trois années à venir, alors que parallèlement le coût de la vie augmentera (salaires, charges, carburant, chauffage, assurances...).

Cela nous amènera obligatoirement à différer certains investissements.

Nous devons nous adapter à la baisse des recettes des collectivités et au contexte économique défavorable.

URBANISME ET TRAVAUX

Les réalisations et les travaux en cours

Les vestiaires de football

Très attendus depuis de nombreuses années, les vestiaires du stade de football ont été inaugurés le 18 septembre 2010.

La construction de ce bâtiment était devenue urgente car sa non réalisation allait entraîner à court terme le retrait de l'homologation du stade. Pour répondre au budget communal, il a été décidé de construire des vestiaires de 5ème catégorie. (La 4e catégorie prévue initialement étant trop coûteuse).

Après consultation, le cabinet DE SEZE a été retenu comme maître d'œuvre. Le coût de la construction s'est élevé à 277 602,44 euros. Cette opération a bénéficié de subventions du Conseil Général du Calvados, du Fond d'Aide à l'Investissement par la Fédé-

ration Française de Football et d'une aide de la réserve parlementaire de notre député Jean-Marc LEFRANC. Afin de limiter le coût, les services techniques de la ville sont intervenus pour les espaces verts et le cheminement pour les personnes handicapées.

Désormais, notre commune est enfin dotée de vestiaires dignes de ce nom, modernes, fonctionnels et munis de tous les équipements qu'impose la réglementation. Chacun aura pu remarquer sur la façade devant le parking trois hublots qui sont un clin d'œil à notre cité maritime.



La place de la Fontaine

Le Conseil Général du Calvados et la commune achèvent l'aménagement de la place de la Fontaine avec la mise en place de pavés de granit le long du chenal, d'une rambarde et de potelets en granit. Cette zone, qui était particulièrement délabrée, s'intègre désormais parfaitement avec l'ensemble déjà restauré, et grâce aux matériaux utilisés, maintient à Port son âme et son aspect si typique.





VIE DE LA COMMUNE

La rue du Chanoine Bernard

La rue du Chanoine Bernard a bénéficié d'un effacement de réseaux avec mise en place de réverbères. Nous attendons la création des réseaux séparatifs, pour refaire les trottoirs définitivement.

La rue du Phare Chemin



du Sémaphore

La voirie du chemin du sémaphore qui était en mauvais état a été refaite en grande partie (du sémaphore vers la rue du Phare).

Le chemin de la Maladrerie

L'alignement du chemin de la Maladrerie a été commencé cette année (trois propriétés ont été concernées) et se poursuivra dès que le service des domaines cédera à la commune la parcelle en extrémité du terrain de l'ancienne gendarmerie.

La stèle dédiée au capitaine COUSINS

Une stèle en hommage au Capitaine COUSINS a été érigée chemin des Artilleurs, au lieu-même où notre héros perdit la vie le 7 juin 1944. Grâce à son action, le moral de l'ennemi fut atteint et l'ensemble de la troupe finit par obtenir la reddition des Allemands, permettant ainsi la libération de Port.

Cette stèle a été offerte par un généreux donateur Britannique Malcom Ross et implantée sur le site par nos services techniques.



Reprise de voiries dans le domaine public

Un certain nombre de voies avec le réseau d'eau pluvial et l'éclairage public a été repris dans le domaine public. Il s'agit de voies du « lotissement des pêcheurs », du lotissement « le clos du golf » et du « quartier Nexity Georges V ».

Bâtiment de la Direction des Services Techniques

Les services techniques ont procédé à l'isolation et au réaménagement du bâtiment situé 17, rue de Bayeux qui accueille la Direction des Services Techniques et les Affaires Maritimes.

Busage rue de Villiers sur Huppain

Les Projets

La réhabilitation des logements HLM

La société PARTELIOS HABITAT propose une réhabilitation des HLM de l'avenue Jean Bart avec une remise en état de l'immeuble qui abrite « LE DELTA » et « LE CYCLONE » et la destruction des immeubles « LA PALME », « LE DAUPHIN », « LE GLORIEUX » et « L'ALCYON ». Ces immeubles seraient remplacés par des pavillons accolés et des petits immeubles. Le nombre final de logements resterait inchangé, le montant des loyers et charges baisserait du fait des nouvelles normes en matière d'économie d'énergie (BBC), les habitants actuels de ces logements seraient

relogés exclusivement sur Port pendant les travaux.

La municipalité autorisera la société HLM PARTELIOS à ce réaménagement sous réserve de l'acceptation du projet par la majorité des locataires actuels. Ainsi, la ville bénéficiera d'un parc HLM beaucoup plus agréable à vivre, moderne, muni des dernières normes en matière d'économie d'énergie et d'un cadre paysager entièrement revu et plaisant :

Un très bon projet de rénovation de notre parc de logements sociaux qui s'étalerait sur 4 à 5 ans.

La Maison de retraite (l'EHPAD)

Les Etablissements Hospitaliers du Bessin ont décidé de créer un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) sur Port-en-Bessin-Huppain afin de rééquilibrer l'offre géographique d'hébergement en faveur du Nord du territoire de santé.

Cette opération est inscrite au contrat de plan Etat-Région et sera subventionnée par l'Etat et le Département (Bayeux Intercom n'intervient pas dans ce projet).

Il est prévu la construction d'un EHPAD d'une capacité de 120 lits à la sortie de Huppain sur la droite en direction de Grandcamp.

Il s'agit là d'une excellente nouvelle pour notre ville, car cet établissement permettra :

De conserver sur notre territoire nos anciens, facilitant ainsi les visites des familles.

De créer des emplois sur notre commune.

De bénéficier des avantages afférents aux établissements publics.

Le terrain est acquis et l'avant projet achevé.

La livraison du bâtiment devrait se faire en 2014.





L'aire de réparation navale

Ce projet, porté par le Conseil Général, verra nous l'espérons, le début de sa réalisation en 2011.

Cette plateforme, munie d'un élévateur à bateaux, permettra à nos entreprises locales de maintenir et de développer les emplois liés à la réparation

et à la construction navale à condition que les différents partenaires (Conseil Général, Conseil Régional, CCI, Europe...) acceptent de participer au financement indispensable à cet équipement.

La fermeture de la Halle à Marée

Les plans de l'architecte sont attendus incessamment, ainsi que le montant de l'opération.

L'étude du parking du cimetière

Quelles démarches pour vos projets ?

Déclaration préalable de travaux

Ce document est obligatoire pour les travaux de faible importance.

Travaux concernés

Une déclaration préalable doit être déposée avant d'édifier toute :

- construction nouvelle créant une surface hors œuvre brute (SHOB) supérieure à 2m² et inférieure ou égale à 20m²,
- agrandissement d'une construction entraînant la création d'une SHOB supérieure à 2m² et inférieure ou égale à 20m²,

- transformation de plus de 10m² de SHOB en surface hors œuvre nette (SHON),
- modification de l'aspect extérieur d'un bâtiment,
- changement de destination d'un bâtiment (par exemple transformation d'un local commercial en local d'habitation) même lorsque celui-ci n'implique pas de travaux.
- Edification d'une clôture
- Pose d'une antenne parabole

Permis de construire

Travaux sur les constructions nouvelles

D'une manière générale, les constructions nouvelles sont par principe soumises à permis de construire, même lorsqu'elles ne comportent pas de fondation.

Travaux sur les constructions existantes

Un permis de construire est notamment exigé pour :

- l'agrandissement d'un bâtiment lorsque l'opération vise à créer plus de 20m² de SHOB. C'est le cas par exemple lorsque le projet de construction nécessite la création de niveaux supplémentaires à l'intérieur du logement, augmentant ainsi la surface habitable,

- le changement de destination d'une construction (par exemple le changement d'un local commercial en local d'habitation) lorsque ces travaux sont accompagnés d'une modification de la structure porteuse ou de la façade du bâtiment,
- la modification du volume de l'habitation lorsque l'opération nécessite de percer ou d'agrandir une ouverture sur un mur extérieur.

Recours obligatoire à un architecte

Le recours à un architecte pour réaliser le projet de construction est obligatoire lorsque la surface hors œuvre nette (SHON) de la future construction dépasse 170 m².

Permis de construire modificatif

Principe

Le bénéficiaire d'un permis de construire en cours de validité peut, s'il le souhaite, apporter des modifications à son permis initial dès lors que celles-ci sont mineures.

Cette demande peut être déposée à tout moment, dès l'instant que la déclaration d'achèvement des travaux n'est pas délivrée.

A noter : les permis de construire qui interviennent au plus tard le 31 décembre 2010 ont une durée de validité de 3 ans à compter de leur délivrance. Passé ce délai de 3 ans, le permis de construire est caduc si les travaux n'ont pas commencé ou s'ils ont été interrompus pendant plus d'un an.

Modifications concernées

Les modifications apportées au projet initial ne peuvent concerner que des petites modifications.

- s'agit notamment de modifications liées à :
 - l'aspect extérieur du bâtiment (par exemple un changement de façade),
 - la réduction ou l'augmentation de l'emprise de la construction ou de la surface hors œuvre brute lorsqu'elle est mineure,
 - le changement de destination d'une partie des locaux.

Lorsque ces modifications sont plus importantes par exemple quand elles concernent un changement profond de l'implantation du projet ou de son volume, un nouveau permis de construire doit être sollicité.



Permis d'aménager

Définition

Ce document autorise son bénéficiaire à réaliser des constructions ou des démolitions.

Lorsque les travaux d'aménagement impliquent la réalisation d'une démolition ou, de façon accessoire, d'une construction sur le terrain à aménager, la demande de permis d'aménager peut porter également sur le projet de démolition (s'il est soumis à permis) ou sur le projet de construction.

Le permis d'aménager autorise alors la réalisation des démolitions ou des constructions.

Travaux concernés

Un permis d'aménager est notamment exigé pour les opérations :

- de lotissement (divisions foncières),
- de remembrement,
- d'affouillement (creusage) et exhaussement (surélévation) du sol d'une profondeur ou d'une hauteur excédant 2 mètres et qui portent sur une superficie supérieure ou égale à 100 m².

Permis de démolir

Définition

Il est exclusivement destiné à empêcher les démolitions des constructions situées dans un secteur protégé au titre du patrimoine architectural, urbain ou paysager.

Lorsque ces démolitions dépendent d'un projet de construction ou d'aménagement, la demande de permis d'aménager ou de permis de construire permet aussi de demander l'autorisation de démolir.

Travaux concernés

Un permis de démolir est notamment exigé pour les travaux :

- démolissant ou rendant inutilisable tout ou partie d'une construction dans un secteur sauvegardé

avec périmètre délimité ou dans un périmètre de restauration immobilière,

- démolissant ou rendant inutilisable tout ou partie d'une construction située dans le champ de visibilité d'un monument historique ou dans une zone de protection du patrimoine architectural, urbain ou paysager.

Travaux exemptés

Le permis de démolir n'est pas exigé notamment pour les opérations de démolition :

- effectuée sur un bâtiment menaçant ruine ou sur un immeuble insalubre,
- effectuée en application d'une décision de justice devenue définitive.

Certificat d'urbanisme

Définition

Le certificat d'urbanisme est un acte administratif qui indique l'état des règles d'urbanisme applicables pour un terrain donné.

Il délivre une information sur la constructibilité et sur les droits et obligations attachés à ce terrain.

Le certificat d'urbanisme n'est pas une autorisation, il ne remplace pas le permis de construire.

Il est délivré gratuitement.

Catégories de certificat d'urbanisme

Il existe deux types de certificat d'urbanisme.

Le premier est un certificat d'urbanisme d'information. Il permet, en l'absence de projet précis, de connaître les règles d'urbanisme applicables au terrain et renseigne sur :

les dispositions d'urbanisme (par exemple les règles d'un plan local d'urbanisme),

l'existence de servitudes d'utilité publique (restrictions administratives au droit de propriété),

la liste des taxes et contributions applicables pour un terrain donné.

Ce certificat n'indique pas si le terrain est constructible ou non.

Le second est un certificat d'urbanisme opérationnel.

Il indique, en plus des informations données par le certificat d'information, si le terrain peut être utilisé pour la réalisation du projet et donne l'état des équipements publics existants ou prévus desservant le terrain (voies et réseaux).

Recours à un architecte

Recours obligatoire

Le recours à un architecte pour l'élaboration du projet architectural est obligatoire lorsque la surface hors oeuvre nette (SHON) de la future construction dépasse les 170 m².

Recours facultatif

La personne qui n'est pas dans l'obligation de confier son projet de construction à un architecte

peut toutefois obtenir gratuitement des conseils auprès :

- d'un architecte du conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE),
- du service de l'urbanisme de la commune où est situé le terrain,
- de la direction départementale des territoires (DDT).





JEUNESSE ET SPORTS

Le Centre de Loisirs sans Hébergement



- Les 7-10 ans ont fait un tournoi de tennis de table, ont pratiqué différents sports lors des JO d'hiver, et ont eux même participé aux jeux olympiques !!
- Les 11-13 et 14-16 ans ont fait un tournoi de tennis de table avec le Molay Littry, sont allés en sortie à Caen, et ont préparé les JO pour les plus jeunes.

PÂQUES 2010 : du 19 AU 23 avril : Festival du jeu en bois

Exemples d'activités réalisées par les différentes tranches d'âges

4-6 ans :

- journée à Caen (à ouga ouga)
- création de jeux d'adresses, de paillons
- chasse au trésor
- festival du jeu (jeux en bois)
- du judo

7-11 ans :

- cirque à Caen
- festival du jeu
- pièce de théâtre
- cuisine

11-13 ans :

- tournoi olympique à Colombelles avec 100 enfants
- journée à Caen (shopping et bowling)
- épreuves pour rentrer dans le guiness book 2010
- fabrication de jeux en bois
- sports innovants (peteca, flag, kin ball, vortex)

14-16 ans :

- journée à Caen (escalade)
- création d'un casino
- tournoi d'ultimate
- festival du jeu
- sortie vtt
- course d'orientation
- réalisation d'un court métrage

Des effectifs toujours aussi importants (plus de 65 enfants en moyenne sur les petites vacances et 96 enfants présents toutes les semaines lors des vacances d'été) avec pour les encadrer jusqu'à 11 animateurs.

Des activités toujours aussi riches et variées, adaptées pour les quatre tranches d'âges, en lien avec notre projet pédagogique et avec le thème suivant pour cette année les « jeux ».

Des horaires aménagés en fonction des besoins des parents :

- Garderie de 8h30 à 9h30
- Activités de 9h30 à 12h
- Cantine (facultative) de 12h à 14h
- Activités de 14h à 17h
- Garderie de 17h à 18h

Tous les enfants sont accueillis dans les locaux de l'école maternelle, et nous acceptons :

- les 4-6 ans (maximum 24)
- les 7-10 ans (maximum 36)
- les 11-13 ans (maximum 24)
- les 14-16 ans (maximum 12)

FEVRIER 2010 : du 22 au 26 février : thème sur les jeux olympiques

Parmi toutes les activités réalisées par les différentes tranches d'âges, voici quelques exemples d'activités :

- Les 11-13 ans et 14-16 ans sont allés à la piscine à Caen, puis au cinéma et à la patinoire
- Les 7-10 ans sont allés au laser game, au cinéma puis à la patinoire
- Les 4-6 ans au cinéma et toute une journée dans un parc de structures gonflables à Bayeux
- Les 4-6 ans ont mis en place un travail sur le jeu (grand jeu de l'oie), et font de la cuisine sous forme de jeu.





VIE DE LA COMMUNE

ETE 2010 :

Le centre de loisirs dans la continuité des autres années a mis en place un accueil ouvert du 5 juillet au 13 août 2010.

Les quatre tranches auront été complètes sur les 6 semaines, soit 24 jeunes de 4-6 ans, 36 jeunes de 7-10 ans, 24 pré ados de 11-13 ans et 12 ados de 14-16 ans. Nous avons malheureusement dû refuser du monde sur plusieurs semaines.

Thème : les grands jeux

Pour tenir compte des objectifs généraux du projet éducatif de la commune, et plus particulièrement ceux de favoriser le développement de l'autonomie du jeune et de l'enfant et de favoriser l'ouverture vers l'extérieur, nous avons mis en place plusieurs mini-camps et différentes activités se passant à l'extérieur :

- deux mini-camps d'une nuit et l'autre de deux nuits pour les 4-6 ans (à Cahagnolles et à Trévières, avec comme activités équitation, visite nature par la maison de la forêt, piscine, structures gonflables....

- deux mini-camps de deux nuits pour les 7-10 ans (à Cahagnolles et à Tourlaville), avec comme activités principales : visite autour de la maison de la nature, laser ball, char à voile, piscine, tournoi de beach soccer....

- Quatre mini-camps de deux nuits pour les 11-13 ans et 14-16 ans :

- itinérant pour le premier, en VTT à **Arromanches**, avec char à voile pour finir la semaine.

- Le deuxième à **Bayeux**, dans le cadre du championnat d'Europe de football avec 4 autres structures et comme activités : tournoi de beach soccer devant la mairie de Bayeux, piscine, ramasseur de balle au match Pays-Bas - Angleterre.....

- **A Pont d'Ouille** : raid aventure avec 5 autres structures, et comme activités : sarbacane, tir à l'arc, canoë, VTT, course d'orientation de nuit, volley....

- **A Pont-l'Évêque** avec comme activités principales pédalo, canoë.

Autres activités :

- sortie Festyland
 - accrobranche et labyrinthe
 - laser game
 - cinéma
 - jardin des marettes
 - théâtre
 - travaux manuels
 - fabrique d'une voiture à réaction
 - 1 grand jeu par semaine (chasse au trésor, rallye photo, olympiades, coupe du monde, cluedo géant).
 - Bowling
 - Intervilles avec les jeunes de Bayeux
 - journées plage en vélo pour les ados
 - labyrinthe de Bayeux
 - tournoi viking beach soccer à Colleville-sur-Mer
 - pêche au rocher et à la ligne
 - sports innovants (tchoukball, swingolf, flag,...)
 - centre aquatique à Saint-Lô
 - **plein d'autres sorties et surprises...**
- beaucoup d'autres activités réalisées sur place**



TOUSSAINT 2010

Ce sera une continuité sur le thème du jeu.

Une multitude d'activités seront encore proposées aux différentes tranches d'âges concernées.

Dans la continuité de la semaine du centre de loisirs, devrait être mise en place la semaine du sport (gratuite et ouverte à tous).



Le C.E.L. en 2010



Un groupe d'adolescents de 12-14 ans est parti au mois d'avril à la neige à la Toussuire pour un séjour d'une semaine.

Après de nombreuses réunions pour préparer le voyage et en financer une partie par différentes manifestations, nous sommes partis avec 15 jeunes.

L'ambiance au sein de ce groupe fut vraiment superbe, et l'entraide aperçue sur les pistes par exemple ne peut que nous inciter à renouveler ce type d'expérience.

Au programme de ce séjour :

- des cours de ski pour les débutants.
- Du ski pour les autres
- Différentes visites et activités sportives
- Apprendre à vivre en groupe
- veillées

Toujours un fort engouement pour ce type de séjour. La preuve, depuis quelques semaines beaucoup de questions sur la possibilité d'un prochain départ et surtout avec quelle tranche d'âge ?

le Pilote

VIE DE LA COMMUNE



L'OMS EN 2010

- **RANDONNEES** : 8 en tout
5 déplacements en bus :
Saumur (deux jours) (30 pers)
Trouville (40 pers)
Livarot(28 pers)
Sourdeval(en septembre)
Port-Racine (en octobre)
3 en co-voiturage :
Fresne-Camilly(32 pers)
Cormolain (27 pers)
Hermanville (en novembre)

VOLLEY

23 équipes de 8 joueurs en moyenne, soit 184 joueurs. Beaucoup de spectateurs, de plus en plus de sandwiches consommés !!!

TENNIS DE TABLE

24 participants ados adultes au tournoi qui s'est déroulé sur trois soirs lors des vacances de février 2010.

Un tournoi de plus en plus homogène, dû à la progression de ceux qui s'entraînent régulièrement le jeudi soir et des jeunes qui rivalisent avec les adultes.

LE PORT EN FOULEES

161 PARTICIPANTS en 2009

3 courses jeunes : 48 participants (26 inscrits le jour J)
Course populaire : 28 participants (6 inscrits le jour J)
Course la portaise : 85 participants (38 inscrits le jour J)
20 partenaires ayant offert argent et lots
Et pour cette année notre souhait est de faire encore mieux au niveau des inscriptions.

La date pour le port en foulées 2010 est le dimanche 17 octobre de 9h à 13h.



CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES 2010



Monsieur Gabin MARIE, Maire
Mademoiselle Noémie MENARD, 1^{er} Adjoint
Mademoiselle Maëva MENARD, 2^e Adjointe
Mademoiselle Alizée HELIE
Mademoiselle Agathe CARDRON
Monsieur Alexis LEROYER
Monsieur Lucas CELERIN
Mademoiselle Garance CARDRON
Mademoiselle Maëva LIEGARD

Mademoiselle Laurianne HARS
Mademoiselle Orlane VADELORGE
Mademoiselle Amandine HOLLEY
Mademoiselle Ophélie PLANQUETTE





LA VIE DE LA COMMUNE

FÊTES ET CÉRÉMONIES

Repas des Anciens

Le traditionnel repas des anciens a été encore une fois très convivial et apprécié de tous.

Cela a donné l'occasion à Monsieur Le Maire, ses conseillers et au CCAS de leur rendre un vibrant hom-

mage, et de leur témoigner leur affection.

Une très belle journée qui se termine toujours en chansons.



Terre et Mer

Initiée par les commerçants de Port et l'Union Commerciale, la deuxième édition de la « Fête Terre et Mer » s'est déroulée les 14 et 18 avril en introduction à la saison touristique 2010.

De nombreuses manifestations agrémentent la fête :

- Animations sur les quais
- Chants et danses
- Marché du livre
- Vente des produits de la mer et du terroir.

Le week-end a débuté par un feu d'artifice au pied de la Tour Vauban.



66^e anniversaire du débarquement



Le 7 juin 2010 comme chaque année, la commune a accueilli ses libérateurs toujours aussi fidèles au poste.

Après un moment de recueillement au Mémorial de la falaise ouest, nos vétérans se sont rendus en jeep à la stèle du Captain Cousins puis à la plaque commémorative sous la Tour Vauban.

Après toutes ces cérémonies, ils ont été reçus à la salle des fêtes pour un vin d'honneur bien mérité.

Nous les espérons encore nombreux pour le 67^e anniversaire.





Les manifestations de l'été



En complément du Feu d'Artifice du 14 juillet mis en œuvre par la commune, chaque vendredi à la suite du marché du soir, un spectacle pyrotechnique est organisé au pied de la Tour Vauban.

Ce dernier est financé par l'office de tourisme intercommunal, grâce à la taxe de séjour perçue dans les hôtels, les campings et les gîtes...

Concert à l'église Saint-André de Port-en-Bessin - Huppain

Le 9 août 2010

Les chants russes de Saint-Petersbourg ravissent le public.

Le nombreux public présent a pu apprécier le talent de ses jeunes interprètes et admirer l'originalité du programme proposé.



7^e Festival «Goût du Large», édition 2010



13 et 14 novembre 2010

Deux jours de fête sous le signe de la tradition marine. Le 1^{er} port de pêche du Calvados et 3^e de Normandie veut garder cette tradition maritime qui l'identifie pour la faire partager, Fête de la coquille Saint-Jacques, festival de chants marins d'Europe, vente directe et dégustation de produits de la pêche, visites guidées de chalutiers ou du chantier de construction navale, démonstrations de ramendage, atelier de nœuds marins, bonimenteur, vieux gréements... Les animations se déclinent selon un seul thème : la mer. C'est toute la population qui se mobilise pour cet événement créé en 2004. Les femmes de pêcheurs préparent des recettes pour faire déguster la coquille Saint-Jacques au public.

Édition 2011
les 12 et 13 novembre





LA VIE DE LA COMMUNE

CONCOURS MAISONS ET JARDINS FLEURIS ANNEE 2010

Catégorie Balcons : 1^{er} prix, Madame Catherine REED, rue Jean Bart L'Alcyon

Catégorie Maisons et Jardins : 1^{er} prix, Madame Maryvonne COLLEVILLE, 30 rue Surcouf. 2^e prix : Madame Martine CHALLES, 14 rue Hommet. 3^e prix,

Mr et Mme Yves HOUEL, 6 avenue Maréchal de Tourville.

Prix spécial La Royale : Madame Anne-Marie PASLIER, APPT 105, rue Jean Bart

CONCOURS ILLUMINATIONS 2009

Catégorie Balcons : 1^{er} prix : Madame Suzanne PLANQUETTE, rue Jean Bart La Royale. 2^e prix : Madame Claude COLLEVILLE, rue Jean Bart La Royale. 3^e prix : Madame Marie-Thérèse MARIE, rue Jean Bart La Royale ;

Catégorie Maisons : 1^{er} prix *ex-aequo* : Monsieur Jean-Paul COLLEVILLE, 30 rue Surcouf et

Madame Jacqueline LEMIERE, 4 rue de Dunkerque. 3^e prix : Jean GOUYE, 40 rue de Villiers.

Prix spécial commerçant : La petite Chaloupe, rue Traversière et les Délices de Normandie, Place de la Fontaine.

Le jumelage avec Saint Pierre et Miquelon : Les retrouvailles

Le dimanche 14 novembre, à l'occasion de la 7^{ème} édition du Goût du Large, Madame Karine CLAIREAUX, Maire de Saint Pierre, accompagnée du Directeur général des services, nous a fait l'honneur de sa visite.

Le centre culturel accueillait l'exposition « Images de Saint-Pierre-et-Miquelon » de Jean-Pierre CASTELAIN et Yves LEROY.

Les deux Maires ont exprimé le souhait que les relations entre leurs communes respectives se développent. L'échange a été très sympathique et cordial. Malgré la distance qui sépare les deux villes, un certain nombre d'échanges ont été organisés depuis le jumelage créé en 1976 à l'initiative de Monsieur Albert PEN, Sénateur-Maire de Saint-Pierre et de Madame Camille HUET, Maire de Port-en-Bessin-Huppain.



le Pilote



INFORMATIONS DIVERSES

La dissolution du SIVOS et l'Intercom

La dissolution contre notre gré du SIVOS de Port-en-Bessin-Huppain (Syndicat scolaire qui regroupait 4 communes : Commes, Ste Honorine des Pertes, Russy et Port-en-Bessin-Huppain) a été une mauvaise nouvelle pour nos écoles, notre collège et donc notre commune.

Le tiers des élèves qui provient de Trévières Intercom (Ste Honorine des Pertes et Russy) ira progressivement, au fil des années, gonfler les effectifs des écoles de Trévières Intercom, puis de leur collège au détriment du nôtre. Bien entendu, les effets ne se feront sentir que dans quelques années.

Il convient de souligner le soutien des parents d'élèves de l'APEI au SIVOS et à son président Monsieur Alain DOUYERE qui a réalisé un travail remarquable au service des jeunes de la commune depuis de nombreuses années.

L'attitude de certains responsables de Bayeux Intercom aura été inattendue et incompréhensible,

car au lieu de nous soutenir, ils ont voté cette dissolution.

Cette position de Bayeux Intercom aura amené la municipalité à engager une réflexion sur le retrait éventuel de notre commune de cette communauté de communes dans laquelle nous ne retrouvons pas et à laquelle les Portais ne sont pas attachés.

La première réflexion aura été financière : la réponse est sans équivoque après l'analyse des services financiers, la commune serait très bénéficiaire si elle quittait l'intercom.

La seconde réflexion qui touche aux modalités de sortie butte sur des conditions très restrictives et contraignantes : la commune ne pourrait quitter cette intercom que pour en intégrer une autre. La difficulté est là.

La réflexion se poursuit ...

Association Mathilde



***Vous avez reçu une invitation de l'association MATHILDE
Cette association gère le dépistage organisé des cancers dans le Calvados.***

Vous êtes un homme

Vous êtes invité à rencontrer votre médecin traitant pour qu'il vous remette un test de dépistage du cancer colorectal. Ce rendez-vous est important, dans 94 % des cas, ce cancer atteint la population de plus de 50 ans !

Le cancer colorectal se développe lentement, le plus souvent à partir de petites lésions appelées polypes qui apparaissent sur la paroi de l'intestin. Certains vont grossir, se mettre à saigner et peuvent évoluer vers un cancer. On diagnostique parfois tardivement ce cancer, il ne manifeste pas forcément de signes et les saignements sont rarement visibles à l'œil nu.

Le test de détection qui vous est proposé est à réaliser à domicile, il est indolore et gratuit. Ne laissez pas cette invitation sans suite, le dépistage à un stade précoce augmente les chances de guérison.

Dépisté tôt, le cancer colorectal peut être guéri dans 9 cas sur 10.

Vous êtes une femme

Vous recevez 2 invitations :

Une invitation pour retirer comme les hommes de votre âge, un test de dépistage du cancer colorectal chez votre médecin.

Une seconde invitation à passer une mammographie, examen de détection du cancer du sein, chez un radiologue conventionné de votre choix. Ne laissez pas ce rendez-vous sans suite, dans 85 % des cas, ce cancer atteint les femmes de plus de 50 ans.

Grâce au dépistage, la moitié des cancers du sein sont décelés alors qu'ils mesurent moins de 2 cm. C'est le seul moyen de découvrir précocement une tumeur, de bénéficier de traitements moins lourds et d'augmenter vos chances de guérison.

La mammographie consiste en une palpation et 2 radios de chaque sein. Cet examen est fiable, une double lecture des clichés est effectuée par un second radiologue et un 3ème avis peut être demandé si cela est nécessaire.





LA VIE DE LA COMMUNE

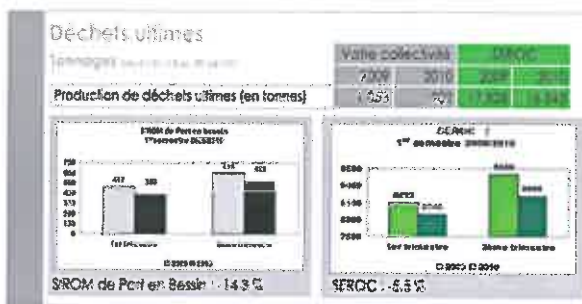
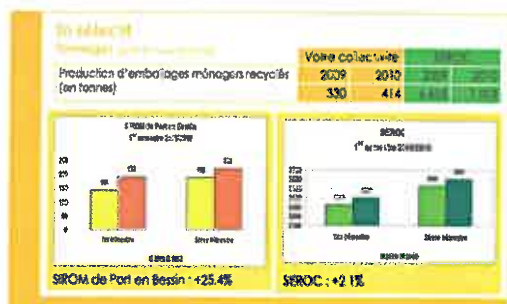
SIROM de PORT EN BESSIN-HUPPAIN



Le SIROM de Port en Bessin-Huppain composé de 12 communes (Port en Bessin-Huppain, Colleville sur Mer, Commes, Etreham, Longues sur Mer, Maisons, Manvieux, Sainte Honorine des Pertes, Saint Laurent sur Mer, Sommeville, Vaux sur Aure, Vierville sur Mer), a mis en place, depuis mai 2009, le tri sélectif en porte à porte. Ce ramassage a permis de diminuer le tonnage des déchets ultimes et augmenter le tonnage du tri sélectif.

Le SEROC est l'organisme qui gère les déchets de notre SIROM et d'autres Syndicats de ramassage du Bessin. Il se charge du traitement (enfouissement, recyclage...) de tous les déchets collectés.

C'est également le SEROC qui a en charge les déchetteries de tri sélectif comme celle de Port en Bessin-Huppain.



Quelques chiffres importants :

- Une tonne de déchets ultimes coûte 80,58 €
- Une tonne de sélectif rapporte 23,58 €.
- La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) en 2010 : 14,69 %

Le ramassage en porte à porte du tri sélectif :

Les sacs jaunes sont à votre disposition à la mairie pendant les heures d'ouvertures.

Les déchets concernés :

Plastiques en forme de bouteilles ou de flacons, les cartons et briques alimentaires, les bidons en métal, les boîtes de conserves, les cannettes en métal, les barquettes en aluminium, les aérosols et les boîtes métalliques, les papiers, journaux, magazines, prospectus, courriers et enveloppes blanches.

Le tri sélectif en apport volontaire :

Des colonnes de tri pour le dépôt des verres sont à votre disposition avenue De Gaulle, place Cousteau, rue du 11 novembre, épi Abbé Leroy, rue Hommet. Il est formellement interdit de déposer des déchets ménagers, des cartons, des matelas, des encombrants sur ces plateformes de tri en apport volontaire. Le SIROM a décidé de modifier les colonnes bleues (papiers) en colonnes jaunes dans lesquels vous devez déposer les déchets suivants : Plastiques en forme de bouteilles ou de flacons, les cartons et briques alimentaires, les bidons en métal, les boîtes de conserves, les cannettes en métal, les barquettes en aluminium, les aérosols et les boîtes métalliques, les papiers, journaux, magazines, prospectus, courriers et enveloppes blanches.

La Déchetterie :

Elle est gérée par le SEROC dont le siège social est à Bayeux. Pour déposer vos déchets vous devez vous munir d'une carte. La première demande se fait à la mairie. Les déchets que vous devez y déposer : les encombrants, les déchets verts, les polystyrènes, les pots de peintures, les gros cartons, le bois (les cageots) les piles, cartouches imprimantes...





Brevet des collèves

D'excellents résultats au Diplôme National du Brevet du Collège Ernest Hemingway en 2010 : Le taux de réussite des élèves de notre collège atteint 85 %.

Bien supérieur aux taux national et académique (82.9 %). Ce résultat montre la qualité de l'enseignement dispensé dans notre établissement.

« Angèle et Tony »

Le tournage du film « Angèle et Tony » a égayé nos quais pendant l'automne 2009. La productrice Hélène CASES et la réalisatrice Alix DELAPORTE auront bénéficié de l'appui de nombreux figurants Portais et de la mairie.

Cet effort n'aura pas été vain car « Angèle et Tony » a été sélectionné à la Mostra de Venise 2010 dans la sélection « Semaine de la Critique » (seul film français de cette section). D'autre part, le film a reçu le prix Michel d'ORNANO (meilleur film français remis par un jury de journalistes Anglo Saxons). Lors de la remise du prix le 12 septembre 2010, au cours du Festival du film Américain de Deauville, le public a réservé une véritable ovation.

Les deux acteurs principaux Clotilde HESME et Grégory GADEBOIS ont un jeu remarquable... ainsi que les nombreux figurants Portais.

Madame Anne d'ORNANO, Président du Conseil Général du Calvados et Monsieur Pierre-Albert CAVEY, Maire, inviteront les figurants et les personnes qui ont aidé au tournage, à une projection en avant-première le 13 janvier 2011 au cinéma « Le Méliès » de Bayeux, en présence de la réalisatrice et des acteurs principaux.

Le film sortira en salle le 26 janvier 2011.



Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable : SMAEP

Tarifs de l'eau 2011

Selon la législation en vigueur au 1^{er} janvier 2011, le prix de l'abonnement ne devra pas dépasser 30% du coût du service total d'une facture de 120 m³ par logement desservi et pour une durée de 12 mois.

Prix du m³ d'eau pour 2011 : **0.76 € H.T.**

+ comme précédemment la taxe redevance pollution **0.3830 € H.T.**

Location - Entretien - Branchement

Dia 15 39.00 €

Dia 20 39.00 €

Dia 30 163.78 €

Dia 40 270.33 €

Dia 60 565.35 €

Dia 80 821.37 €

Dia 100 1314.96 €

Vous constaterez que l'abonnement des compteurs de diamètre 15 (compteurs les plus utilisés) a été réduit de 50%. Ce nouveau calcul aura une incidence en faveur des factures des ménages mais à l'inverse une hausse pour les gros consommateurs.

Toutounet



Porte-bonheur : on dit que marcher dans les déjections canines porte bonheur. A Port-en-Bessin - Huppain cela ne s'est pas encore révélé être du bon-

heur. Pensez aux glissades dangereuses pour certaines personnes, un peu plus de civisme pour les propriétaires de chiens serait le bien venu, il existe des « toutounettes ». Elles sont à votre disposition dans différents lieux de la commune ou à la mairie.

Petite morale : vous n'aimeriez pas que le chien d'un riverain salisse votre entrée, trottoir ou pelouse, alors respectez les autres.





LA VIE DE LA COMMUNE

La Neige

Le Bessin aura été surpris fin novembre par l'arrivée d'un froid et d'une neige aussi précoces qu'inhabituels dans nos régions.

Les conditions de déplacement se sont trouvées altérées. C'est ainsi que les voies les plus dangereuses et passagères ont été traitées en priorité (parfois à la place des autres collectivités, elles aussi très occupées, notamment la côte de Huppain qui est une départementale).

Suite à ces deux hivers consécutifs très rigoureux, la commune a investi dans un semoir pour répandre le sel et une lame pour dégager plus facilement et rapidement les voies de circulation.

Néanmoins, il est malheureusement évident que toutes les voies et tous les trottoirs de Port et d'Huppain ne pourront pas être traités en priorité. C'est

dans ces moments exceptionnels que la solidarité intergénérationnelle, que l'entraide entre voisins et bien entendu avec les services sociaux de la commune doivent se mettre en œuvre.

Ainsi pour la première fois, Monsieur le Maire a demandé à Mademoiselle Isabelle LE TUAL, chargée du Centre Communal d'Action sociale, d'appeler toutes les personnes inscrites (137 personnes) dans le fichier communal « Canicule et Intempéries » afin de leur demander si elles avaient besoin d'aide ou si elles rencontraient des difficultés. Une initiative qui a été très appréciée.

Les personnes de plus de 70 ans, non inscrites, mais intéressées, peuvent, bien entendu, prendre contact avec Mademoiselle LE TUAL au 02 31 21 79 02.



L'Équipage de La Jolie Brise

L'Équipage de La Jolie Brise, une petite association qui a de grandes ambitions....

Née fin 2007 de la volonté de 4 passionnés, tous professionnels travaillant sur le port, l'objectif 1^{er} de l'association fût de sauver La Jolie Brise, belle chaloupe du chantier Longuemarre, ayant longtemps appartenu à M. R. Feron. Bateaux typiques du Bessin, avant guerre, ils étaient gréés à la voile. Même si le moteur s'imposa, tous gardèrent une voilure pour ligner aux maquereaux quand les vents étaient portants. Dessinés pour la voile, leurs formes sont harmonieuses et effilées.

Ces bateaux, pour lesquels l'investissement était limité, faisaient vivre 1 à 2 hommes. Ils nous donnent matière à nous interroger sur les problèmes actuels de la pêche.

Depuis, 2 autres chaloupes, les dernières, construites à Port en Bessin chez Allard au moment du débarquement sont en cours de restauration. Une sera remise à la voile, Saint Jacques, en cours de restauration au local. L'autre, le Julien-Germaine, sera reconstruite à l'identique comme elle était dans les années 1970.

Les objectifs de l'association sont multiples :

1. Sensibiliser le plus grand nombre à l'utilité du patrimoine maritime, notamment sur Port en Bessin où aucun patrimoine navigant n'a été conservé.
2. Etre un support pour créer des échanges inter-générationnels sur les techniques de construction, de navigation, de pêche.
3. Permettre à des jeunes de se sensibiliser aux métiers manuels sous la directive de professionnels actifs, pêcheurs, charpentiers, motoristes,...
4. Faire un travail de mémoire avec le Centre Culturel de Port en Bessin, pour consigner savoir-faire et histoire, trop souvent restés au stade de l'oralité.

5. Créer un partenariat avec la Mairie de Port en Bessin pour que le bateau reste au bassin et soit un support pour toutes les grandes manifestations locales et régionales.

6. Faire découvrir aux touristes la navigation à voile, la pêche et l'espace côtier, par des sorties en mer et des manœuvres au bassin ou dans l'avant-port.

7. (Re)Lancer une école d'initiation à la voile traditionnelle.

8. Monter une équipe et susciter une dynamique pour le projet ambitieux d'une barque de pêche à la voile, en bois et plus grande (12/14 m), nom de code "La Portaise", pour rivaliser avec La Grandcopaise, La Granvillaise... et pour devenir un véritable emblème du port.

Les moyens :

L'association dispose d'un local prêté par la mairie, elle compte 70 adhérents dont une bonne quinzaine de personnes qui s'impliquent quotidiennement dans les restaurations (permanence au local tous les jours entre 12H et 14H). D'un emplacement au port pour amarrer ses bateaux. Les travaux sont cofinancés par la Mairie de Port, la Région Basse-Normandie et le Conseil Général du Calvados. L'autofinancement, environ 50%, est assuré par les cotisations, les dons, la participation aux manifestations, les sorties en mer et la fabrication et vente d'objets de décoration marine par les adhérents. L'essentiel du budget sert à acheter les matériaux, toute la main d'œuvre étant fournie par les bénévoles. L'association a participé, au Goût du Large, à Terre & Mer, aux Régates de St Vaast, au Boat Exposition de Ouistreham, à la Fête de La Presqu'île de Caen, à la Fête de La Crevette d'Honfleur, aux marchés du vendredi soir, cet été plus de 150 personnes ont embarqué sur La Jolie Brise. Enfin, l'association communique à travers son site internet mis à jour régulièrement.



L'Équipage de La Jolie Brise
rue du Croiseur Montcalm
14520 Port-en-Bessin-Huppain
Tél 06 28 70 01 34
Mail association@lajoliebrise.com
www.lajoliebrise.com

Six églises, témoins de l'Histoire de Port-en-Bessin-Huppain.

Les églises dont l'Europe s'est couverte dès la fin du X^e siècle assurent, comme un symbole, la base de notre civilisation judéo-chrétienne. Leur clocher les signale de loin pour appeler au rassemblement : il n'est qu'à voir, dominant la plaine en quelque point que l'on se trouve, les flèches de la cathédrale de Bayeux.

Ce sont six églises que nous allons découvrir pour mieux connaître l'Histoire de nos villages : les églises de Neuville, de Villiers, de Huppain et de Port-en-Bessin. Six églises témoins de paroisses aujourd'hui disparues du fait des fusions qui se sont succédé depuis 1774.

En effet le 12 juillet 1774, l'évêque de Bayeux unit la paroisse de Neuville à celle de Huppain, à la demande du seigneur de Neuville, le marquis de Bezons, vu l'état de l'église dont la tour menace de s'écrouler et vu le petit nombre de paroissiens.

Puis le 14 avril 1824, les communes de Neuville et de Villiers sont rattachées à celle de Huppain, canton de Trévières.

Enfin en 1972, Huppain est détachée du canton de Trévières et rattachée à Port-en-Bessin, canton de Ryes.

En revanche, si Villiers sur Port subsiste comme hameau de Huppain, il n'en est pas de même de Neuville disparu en tant que tel.

Ainsi les fusions de paroisses et de communes ont largement simplifié le paysage administratif et ecclésiastique de nos villages, rassemblant les communes de Villiers sur Port, de Neuville, de Port et de Huppain, dans l'unique entité de communes associées et de paroisses appelée désormais « **Port-en-Bessin-Huppain** ».

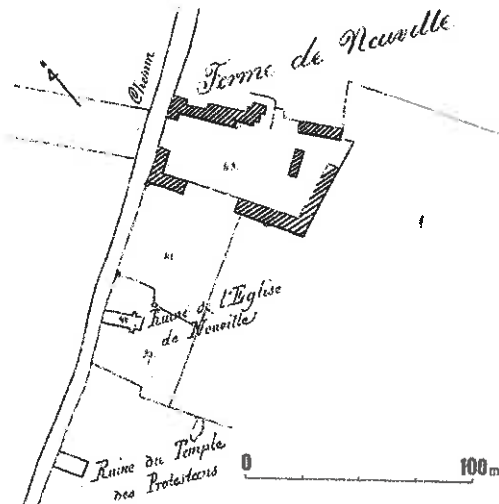
De ces six églises, deux ont été détruites : l'une dans un glissement de terrain, l'autre par la volonté des hommes. Les quatre autres églises existent encore, en plus ou moins bon état de conservation.

L'église de Neuville

Les promeneurs et surtout les golfeurs qui ont le plaisir de jouer sur le parcours du Manoir peuvent admirer ce qu'il reste du village de Neuville à partir du trou n° 6 : le Manoir dit ferme de Neuville ou manoir du baron Gérard, et les ruines de l'église. Cette église de Neuville était dédiée à **Notre-Dame-des-Saintes-Reliques**. Au XIII^e siècle, lorsque le chœur est reconstruit, elle appartient à l'abbaye de Cerisy par le don que lui a fait Raoul de Lisle au siècle précédent. Dès le XVII^e siècle la tour est en très mauvais état : on en descend alors la cloche datant du XIII^e siècle. Après plu-

sieurs années de procédure entre le seigneur et l'évêque de Bayeux, le 12 juillet 1774, ce dernier, Mgr Rochechouart unit la paroisse de Neuville au bénéfice-cure de Huppain. L'édifice, alors à l'abandon, sert de carrière de pierres.

Mais ce qu'ignorent les promeneurs c'est qu'un des murs qui se dressent à côté des vestiges du



Manoir dit ferme de Neuville – plan masse extrait du plan cadastral levé en 1823 de l'ancienne commune de Huppain, section C.

chœur de Notre Dame des Saintes Reliques, sur le même chemin, correspond aux fondations du mur ouest d'un **temple protestant** que les Calvinistes avaient fait ériger dans la seconde moitié du XVI^e siècle.

Ce temple protestant dont le maître d'œuvre est inconnu, est mentionné en 1603 parmi les quatre temples du synode de Caen. Il était de forme allongée, construit en mur de calcaire en moyen appareil, c'est-à-dire en pierre taillée au pic sur place et d'une taille facilement manipulable par l'homme, d'après le dossier d'inventaire topographique établi en 1991-1992 par Bernard Ducouret. Selon Frédéric Pluquet (Essai historique sur la ville de Bayeux, 1829) il aurait été détruit avant la Révocation de l'Edit de Nantes en 1685.

L'église de Villiers

Située près du château de Villiers sur Port, l'église dédiée à **St Nicolas**, date, comme le château, du XII^e siècle. Différents travaux historiques ont permis de retracer les étapes de sa construction comme indiqué à l'inventaire général de 1991 : au XIII^e siècle, édification de l'étage supérieur et de la flèche du clocher, superbe pyramide, et aménagement de chapelles seigneuriales dans la nef ; aux XVII^e et XVIII^e siècles, fermeture du porche sous le clocher, et de la baie à l'est pour installer un rétable.

Quand la paroisse est réunie à celle de Huppain, le cimetière et l'église sont abandonnés et le mobilier transporté à Port-en-Bessin. Les ardoises et les bois de





charpente sont récupérés par les habitants de Huppain mais ceux de Villiers cachent la cloche de l'église dans une des douves de l'ancien château, afin qu'elle ne soit pas donnée aux Portais !... Ce qui fit dire dans la région : « Les Portais savent pêquer dans leur mé, mais point dans nos mares. » !

L'édifice abandonné se dégrade malgré son achat en 1876 par la marquise de Mathan qui souhaitait le préserver et quelques travaux de consolidation au XX^e siècle. C'est aujourd'hui, comme l'église de Neuville, une propriété privée.

L'église de Huppain

Cette église dédiée à St Pierre est placée au XII^e siècle sous le patronage de l'abbaye de Cerisy, comme l'église de Neuville. Elle est élevée sans travée, en voûtes d'ogives et en berceau en plein cintre. Le clocher est érigé dès le XII^e siècle : il servait alors de porche lequel est fermé au XVI^e ou XVII^e siècle. Au XVIII^e siècle, les lambris qui couvrent la nef sont mis en place et au sud une porte est percée. Entre 1880 et 1882, l'église est rénovée sous la direction d'Alphonse Delauney, architecte des Monuments historiques. La croix de cimetière est érigée à la fin du XIX^e siècle.

Les églises de Port-en-Bessin

La première église se situait dans le village de pêcheurs. Elle avait été construite au temps où la falaise s'avancait bien en avant de la Tour Vauban édiflée en 1694. Elle disparaît avec le cimetière qui s'avancait face à la mer, lors d'un de ces glissements de terrain si nombreux dans la région et qui peuvent affecter de larges bandes de terre. Il suffit, pour s'en rendre compte, de retenir qu'en 1969, un glissement a emporté une bande de 30 mètres de large sur une longueur de 200 mètres au pied du sémaphore de Longues. Devant la menace d'éboulement, on dit que l'on fit porter les ossements enterrés dans le cimetière aux pieds de la croix située au bas de la rue du Phare. Quelques gravures, sans plus de précision, représenteraient cette église

La seconde église a été heureusement photographiée avant sa destruction.

Internet peut prêter le flanc à de nombreuses critiques mais a le mérite, bien utilisé, d'être un support à la conservation et à la diffusion de la mémoire collective.

Le ministère des affaires culturelles ayant fait recenser au début des années 1990, les bâtiments classés, deux photos de l'église démolie en 1891 ont pu ainsi être sauvegardées avant la disparition de l'album des Archives paroissiales dans lequel elles étaient collées. De plus, le centre culturel Léopold Senghor dispose de superbes photos prises par Charles Garnier, en 1891. Ces photos ont été prêtées par François Renault, auteur du livre « Bateaux de Normandie » paru en 1984. Lui-même les tenait de la famille Lehodey, descendants de Charles Garnier à Douvres la Délivrande, qui les lui avait prêtées pour ses recherches. Lors d'une conférence donnée à Dives-sur-mer en septembre 2002, François Renault rend hommage à Charles Garnier, le présentant

comme un témoin extraordinaire pour ses connaissances de la côte de Basse Normandie dans la seconde partie du XIX^e siècle. Charles Garnier a, en effet, relaté chaque jour, de 1868 à 1930, tout ce qu'il faisait et voyait dans des cahiers et des albums-photos conservés à Douvres la Délivrande où il est mort. Il observait les manœuvres dans les ports surtout à Port en Bessin où il construisait des maquettes de bateaux. et, au cours de ses promenades il a pris de nombreux clichés dont quelques uns de l'église peu de temps avant sa démolition.

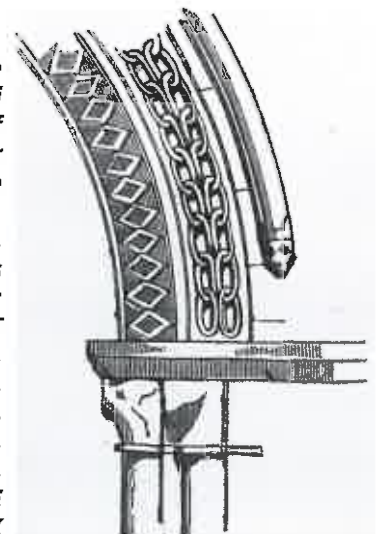
Il est ainsi possible aujourd'hui de rendre à tous l'image de cette église et d'illustrer les propos de Philippe Oblet, de A. de Caumont et de H. de Chantrenne qui, dans le numéro 32 du Pilote de 1911, déplore de ne plus apercevoir « des hauteurs de Commes ce petit monument du temps passé avec son clocheton à deux baies ».

Cette seconde église de Port dédiée à **St André** était située dans l'actuel cimetière face au manoir seigneurial, dans le hameau au sud du village de pêcheur, hameau appelé La Maladrerie car il comprenait aussi une léproserie.



Façade ouest de l'ancienne église, 16 avril 1891, photo Charles Garnier, collection particulière

Fragment de l'arcade qui sépare la nef du chœur dans l'église de Port. Gravure, d'après Bouet, dans : CAUMONT (A. de), Statistique..., t.3, 1857, p.614 - Ph. Inv. P. CORBIERRE 86.14.0137.X





Côté sud de la nef. Epreuve photographique sur papier, vers 1890 (A. paroissiales Port-en-Bessin : Arch. Photogr., Album n°1) Repro Inv. J.C. JACQUES 91.14.2619.XB



Photo Charles Garnier, collection particulière

Construite au XII^e siècle, elle avait subi des transformations au fil des temps : reconstruction des travées vers la fin du XIII^e siècle, transformation des baies du côté sud et construction de la sacristie au XVIII^e siècle, démolition de la tour qui menaçait ruine en 1827 et qui est remplacée par un clocher mur avec deux cloches apparentes.

Pour mieux connaître cette église il est intéressant de lire l'article que Le Pilote lui a consacré en janvier 1911 :

« Cette église dont les murs offraient un spécimen de maçonnerie en arêtes de poisson devait dater du XII ou XIII^e siècles ; du reste Mr de Caumont attribuait à cette époque la première partie du chœur, qui probablement dans l'origine servait de sanctuaire, la nef suffisant pour la population d'alors ; plus tard le chœur avait été agrandi et, dans les derniers temps, une vaste tribune avait été construite au bas de la nef pour suffire à cette population croissante qui se pressait chaque dimanche dans son enceinte et dont ses nombreux ex-voto, ses petits navires pendus à la voûte témoignaient de la foi ardente et de la confiance des matelots à la Vierge Marie.....(Cette église)

renfermait un grand nombre de sépultures.... En 1718, Demoiselle Denise de la Bazonnère, veuve de noble homme Michel Suhard ; 1718 également, un fils de Pierre Philippe seigneur de Marigny ; 1749, Pierre d'Argouges, écuyer, sieur de Rubercy ; 1750, noble homme François d'Argouges ; 1751, Nicolle, sieur du Long-Praÿ. »

Mais l'église est vraiment trop petite : une partie des assistants à la messe doit se tenir dehors, faisant la queue jusqu'à la porte du cimetière. Alors, en 1875, sous l'impulsion du nouveau curé François Joseph Lesueur dit Paty, le conseil de fabrique décide de construire une nouvelle église.

L'église St André est entièrement démolie en 1892 après l'ouverture au culte en 1889 de la nouvelle église.

Lorsque les murs du cimetière sont reconstruits au début du XX^e siècle, on y incruste des débris de l'an-



L'église en cours de démolition. Epreuve photograph. sur papier, 1891 (A. paroissiales Port-en-Bessin : Arch. photog., Album n°1) Repro Inv. J.C. JACQUES 91.14.2623.X, 92.14.0020.XA, 0021.XA

cienne église notamment quelques chapiteaux et claveaux de l'arc triomphal bien visibles lorsque l'on sort du cimetière. La croix de cimetière est érigée là où se trouvait le chœur de l'église St André.

La troisième église de Port-en-Bessin est l'église actuelle en haut de la Grande rue. Elle est dédiée à **St André, St Sébastien** étant son second patron. Le conseil de fabrique en ayant décidé la construction, le terrain est acquis en mars 1876 et c'est le projet de G. Moutier, architecte de Bayeux qui est retenu. Les travaux sont adjugés à un entrepreneur de St Laurent, Gustave Lebrunet en 1880. Elle est ouverte au culte le 19 avril 1889 alors que la tour n'est pas encore construite, les travaux se terminant en mars 1898.

C'est cette église qui réunit désormais les paroissiens de Port, de Huppain et des hameaux environnants.

Any ALLARD

Sources :

- Inventaires topographiques de 1991-1992, base Mérimée.
- Le Pilote, janvier 1910
- Esquisse des mouvements de terrain dans le Calvados, Université de Caen
- Essai historique sur la ville de Bayeux, Caen, 1829 par Frédéric Pluquet
- Conférence, journée du patrimoine à Dives-sur-mer par François Renault, 21 septembre 2002.
- L'Histoire de Port-en-Bessin, Philippe Oblet, 1978.



Port-en-Bessin - Huppain vu par les artistes



Huile de Michel Girard

**Mairie de
Port-en-Bessin - Huppain**
15, rue de Bayeux
14520 PORT-EN-BESSIN
Tél. 02 31 21 72 12
Fax 02 31 92 78 31



**Mairie de
Huppain**
Rue du Bourg
14520 HUPPAIN
Tél. 02 31 21 92 32
Permanence : le lundi 13 h 30 - 15 h